



Public

Personne chargée de diriger ou d'effectuer elle-même des manœuvres* sur les installations électriques.

*Les manœuvres désignent les opérations conduisant à un changement de la configuration électrique d'un ouvrage, d'une installation ou de l'alimentation électrique d'un matériel. Elles sont effectuées au moyen d'appareillages spécialement prévus à cet effet (interrupteurs, disjoncteurs, sectionneurs, ponts etc..) et comprennent les manœuvres d'exploitation, de consignation et manœuvres d'urgences



Pré-requis pour l'entreprise

- ⊕ Local électrique
- ⊕ Armoire à l'intérieur du local contenant des pièces nues sous tension basse tension (BT)
- ⊕ Equipement permettant un dépannage et une connexion
- ⊕ Equipements de protection (ex : obstacle, protecteur, nappe, tapis, balisage...)
- ⊕ Outillages, matériels électroportatifs, dont vérificateur d'absence de tension (VAT)
- ⊕ Equipement de Protection Individuelle (EPI)

L'habilitation (valable 3 ans) est obligatoire pour effectuer toute opération sur des installations électriques ou dans leur voisinage, pour surveiller ces opérations, et pour accéder sans surveillance aux locaux où des pièces nues sont directement accessibles

Modalités et délais d'accès

- ⊕ Contact via le site internet ou par mail (contact@cer92.asso.fr) sous 48 heures
- ⊕ Présentiel
- ⊕ Test de positionnement



Durée

2 jours



Lieu

INTER : CER 92 ou plateforme technique / INTRA : Entreprise



Accessibilité aux personnes handicapées

Nous prenons en compte votre handicap au cas par cas et adaptons notre prestation le cas échéant sur notre Centre de Formation ou les plateformes techniques.



Objectifs

Le stagiaire doit être capable :

- ⊕ de connaître les dangers de l'électricité et d'analyser le risque électrique
- ⊕ d'intégrer la prévention dans l'organisation du travail
- ⊕ de mettre en œuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur
- ⊕ de connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique



Animation

Formateur en prévention des risques électriques



Méthode pédagogique

- ⊕ Exposés et démonstrations
- ⊕ Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage et remise d'un support pédagogique
- ⊕ Remise d'un mémento selon la Norme NF C 18-510



Sanction

- ⊕ Attestation de formation
- ⊕ Avis écrit du formateur précisant le cas échéant pour quelles opérations il valide les savoirs et savoir-faire
- ⊕ Titre d'habilitation



⊕ Législation

Articles R.4544-9 et R.4544-10 et L.4121-1 à L.4121-5 du Code du Travail, Norme NF C 18-510 « Opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique – Prévention du risque électrique », 2012





⌘ Tarif(s) INTER : 430€ HT/ personne – INTRA : voir devis



Contenu

TRONC COMMUN

- Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.)
- Donner les noms et les limites des différents domaines de tension : *reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension*
- Décrire le principe d'une habilitation
- Donner la définition des symboles d'habilitation
- Préciser les rôles de chacun : *différencier les symboles d'habilitation pour l'opération à réaliser*
- Donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique : *analyser une situation vis-à-vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées*
- Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et préciser le déroulement des opérations de VAT
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole etc.) : *identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection et être vigilant face aux autres risques*
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation : *identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés*
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement : *assurer la surveillance électrique de l'opération*
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique : *appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique*
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites : *identifier les limites et les zones d'environnement*

MODULE « BE MANŒUVRES HAUTE TENSION A ou HTA (ou Moyenne Tension) – BS MANŒUVRES EN BASSE TENSION »

- Reconnaître et identifier les matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
- Citer les limites de l'habilitation BE Manœuvre / BS (autorisation et interdits, etc.) et réaliser les manœuvres
- Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (mise hors tension, VAT, réaliser la remise sous tension)
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT (délimiter, signaler, respecter les règles)
- Lister et connaître le contenu des documents applicables dans le cadre des interventions BT élémentaires (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.)
- Enoncer la procédure de remplacement, préparer organiser et mettre en œuvre les mesures de prévention lors d'une intervention BT
- Enoncer la procédure de raccordement
 - Préparer, organiser et mettre en œuvre les mesures de prévention lors d'une intervention BT de raccordement hors tension
 - Analyser les risques préalablement à chaque situation de travail
 - Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

EVALUATION THEORIQUE ET PRATIQUE

- Questionnaire sur fondamentaux définis par la Norme NF C 18-510
- Exercice pratique avec critères d'acceptation définis par la Norme susmentionnée

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non